



---

**PROCÈS-VERBAL DE LA 523<sup>e</sup> RÉUNION SPÉCIALE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR  
tenue le mercredi 10 février 2016 à 12 h au salon rouge de l'UQTR  
(523-11-02-16)**

---

**Présences :**

M. Ismaïl Biskri, président  
M. René Lesage, premier vice-président aux relations de travail  
M. Adel Omar Dahmane, vice-président aux affaires universitaires  
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales  
M. Sylvain Beaudry, trésorier  
M. Jocelyn Perreault, secrétaire

**Absence motivée :**

Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires assiste également à la réunion.

---

Ismaïl Biskri, président, anime la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

---

**CX -523-10-02-16-00** Projet d'ordre du jour

- 1) Analyse de la contre-proposition de la direction de l'UQTR sur les propositions du Syndicat permettant de réduire temporairement les coûts de la convention collective.

---

**CX -523-10-02-16-01** Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

---

**CX -523-10-02-16-02** Analyse de la contre-proposition de la direction de l'UQTR sur les propositions du Syndicat permettant de réduire temporairement les coûts de la convention collective.

---

Le président invite le VPRT à faire le point sur l'état des discussions concernant la réduction temporaire des coûts de la convention collective.

Le VPRT rappelle que le Syndicat a déposé des propositions de réduction des coûts de la convention collective le 18 décembre 2015.

Malgré les démarches syndicales afin de connaître le plus rapidement possible la contre-proposition de la direction, la rencontre a été fixée par le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) au 10 février de 10 h 30 à 12 h.

La direction a déposé une contre-proposition précisant que;

1. La direction est d'accord pour dé plafonner le nombre de cours que les professeurs peuvent donner en supplément de tâche. Il évalue les économies à 1,1 M\$;
2. La direction propose de fixer le plancher d'emploi des professeurs au nombre de 435 postes durant la durée de l'entente;

3. La direction n'a fait aucune contre-proposition concernant l'embauche des professeurs au 1<sup>er</sup> décembre plutôt qu'au 1<sup>er</sup> juin;
4. La direction est d'accord pour ne pas ouvrir les négociations prévues au 1<sup>er</sup> juin 2016 sur les salaires et le plancher d'emploi;
5. La direction propose que l'ensemble des professeurs donnent un cours supplémentaire en tâche normale pour l'année 2016-2017;
6. La direction propose de verser aux professeurs, de différentes façons, 1,1 M\$ des économies réalisées par l'entente;

Les membres du comité exécutif déplorent la proposition de la direction d'ajouter un cinquième cours à la tâche normale des professeurs. Les officiers dénoncent également la proportion et les modalités de versement de la partie des économies qui seraient versées aux professeurs.

Après discussion, et malgré le désappointement des officiers sur la contre-proposition de la direction, il est convenu d'acheminer la proposition suivante :

1. Le Syndicat est d'accord avec la proposition formulée et l'évaluation des économies réalisées par la direction sur le déplafonnement des cours donnés en supplément de tâche;
2. Le Syndicat propose de fixer à 445 le nombre de postes de professeur durant le moratoire sur le plancher d'emploi;
3. Le Syndicat propose de considérer les économies réalisées en embauchant 18 professeurs le 1<sup>er</sup> décembre au lieu du 1<sup>er</sup> juin pour l'année 2015-2016 et 14 professeurs (prévus) pour l'année 2016-2017;
4. Le Syndicat rejette catégoriquement la proposition de la direction d'ajouter un cours en tâche normale à l'ensemble des professeurs pour l'année 2016-2017;
5. Le Syndicat accepte le report des négociations sur les salaires et le plancher d'emploi prévues pour le 1<sup>er</sup> juin 2016;
6. Le Syndicat rejette catégoriquement la proportion et les modalités de versement aux professeurs la partie des économies réalisées par la réduction des coûts de la convention collective;
7. Le Syndicat propose que 50 % des économies réalisées par la réduction des coûts de la convention collective soient versées aux professeurs selon les modalités suivantes :
  - Une partie des économies destinées aux professeurs sera ajoutée à l'échelle salariale afin de permettre, en ajoutant le programme salarial du gouvernement du Québec (PSG), une augmentation de 2 % par année durant la durée de l'entente.
  - Le résiduel des économies destinées aux professeurs sera versé sous

forme d'un montant forfaitaire annuel durant la durée de l'entente.

Il est convenu de faire connaître le plus rapidement possible à la direction de l'UQTR cette contre-proposition syndicale.

Il est aussi convenu de convoquer une rencontre d'information des professeurs sur les hypothèses de réduction des coûts de la convention collective le mercredi 17 février à 12 h.

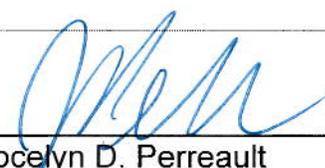
CX -523-10-02-16-03 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion est fixée au 18 février 2016 à 12 h.

CX -523-10-02-16-04 Levée de l'assemblée

La réunion se termine à 14 h 30.

  
\_\_\_\_\_  
Ismaïl Biskri  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Jocelyn D. Perreault  
Secrétaire